



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230713-D2023\_55\_MP-AR

## DECISION 2023-55

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le projet de la convention d'intervention sur VICC entre la CCCE et les communes membres, approuvé par délibération n° 16 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2012,

Vu la décision du Bureau communautaire en date du 11 juillet 2023 relative à la déclaration sans suite des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 4A, 4B, 6A, 6B, 7A, 7B, 8A, 9A, 9B, 10A, 10B, 11B, 14A, 15A, 17A, 17B, 18A et 18B du marché d'entretien des espaces verts et de taille des plantations sur voiries communautaires, qui font l'objet de conventions avec les communes,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 26 juin 2023 avec la commune de Berg-sur-Moselle pour un montant annuel de 3 748,40 € H.T. pour l'entretien de base, et 1 179,00 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 31 mai 2023 avec la commune de Beyren-lès-Sierck, pour un montant annuel de 6 188,40 € H.T. pour l'entretien de base, et 2 352,00 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 26 juin 2023 avec la commune de Boust, pour un montant annuel de 3 500,40 € H.T. pour l'entretien de base, et 2 660,00 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 19 juin 2023 avec la commune d'Evrange, pour un montant annuel de 4 010,80 € H.T. pour l'entretien de base, et 1 354,00 € H.T. pour la taille des plantations.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour la taille des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 31 mai 2023 avec la commune de Gavisse, pour un montant annuel de 1 142,70 € H.T. pour 2023 et 2024, et de 1 392,70 € H.T. pour 2025 et 2026.



La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 31 mai 2023 avec la commune de Mondorff, pour un montant annuel de 3 776,40 € H.T.

La convention spécifique de mutualisation des moyens pour l'entretien de base des plantations sur voiries d'intérêt communautaire est conclue le 3 juillet 2023 avec la commune de Rodemack, pour un montant annuel de 7 078,80 € H.T. pour l'entretien de base, et 1 848,00 € H.T pour la taille des plantations.

**Article 2 :**

Les conventions sont conclues pour une durée ferme allant du 20 avril 2023 au 31 décembre 2026.

**Article 3 :**

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 juillet 2023

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 25 SEP. 2024*